

DEMANDE DE CRÉDIT DES FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ POUR UN RACHAT DE PLACEMENTS AUPRÈS D'UNE AUTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Pour les contrats Fonds de placement garanti et Catégorie Plus 3.0

Utilisez ce formulaire pour demander un crédit des frais de rachat anticipé (FRA). Pour qu'une demande de crédit soit admissible, l'Empire Vie doit recevoir les documents requis dans les 30 jours suivant la date à laquelle le produit du rachat est porté au crédit du contrat de l'Empire Vie.

Dans le présent formulaire :

le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

« **frais de rachat anticipé** » s'entend des frais de vente différés (FVD) facturés par une institution financière lorsque le client procède au rachat de fonds distincts ou de fonds communs à frais modiques (FM) ou à FVD avant l'échéance du barème des frais de retrait applicable, ou des frais directement liés au rachat d'un CIG avant son échéance. Les frais d'administration et les coûts facturés par l'institution financière pour couvrir le transfert et la fermeture du compte et les autres frais connexes ne sont pas couverts.

« **Empire Vie** » s'entend de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

« **contrat de l'Empire Vie** » s'entend du contrat Fonds de placement garanti ou Catégorie Plus 3.0 ou de la proposition pour un contrat comme indiqué ci-dessous.

« **placement antérieur** » s'entend de tout fonds distinct, fonds commun ou CIG détenu, actuellement ou par le passé, par le titulaire auprès de l'institution financière indiquée ci-dessous.

« **crédit des frais de rachat** » s'entend du montant égal aux FRA crédité à un contrat de l'Empire Vie.

« **documents requis** » s'entend du présent formulaire dûment rempli et signé, d'une confirmation d'opération indiquant le rachat du placement antérieur et les FRA facturés par l'institution financière antérieure, ainsi que d'un chèque au nom de l'Empire Vie correspondant aux FRA.

Détails du contrat

Nom du titulaire	Nom du titulaire conjoint
Numéro de la proposition/du contrat de l'Empire Vie	

Détails de rachat du placement antérieur (une copie de la confirmation d'opération de rachat est jointe)

Nom de l'institution financière

Attestation et autorisation du titulaire

Je comprends et j'atteste que :

- Je rachète une partie ou la totalité du placement antérieur et je demande que le produit soit crédité à mon contrat de l'Empire Vie.
- Le rachat du placement antérieur réduira ou mettra fin à toute garantie contractuelle de prestations au décès et à l'échéance et de réinitialisation, s'il y a lieu, applicable au placement antérieur, conformément aux dispositions contractuelles du placement antérieur.
- Le rachat entraînera ou a entraîné des FRA.
- Je rachète une partie ou la totalité du placement antérieur et je crédite le produit à mon contrat de l'Empire Vie parce qu'il me convient mieux compte tenu de mes objectifs et de mes besoins actuels en matière de placements.
- Les garanties sur la prestation au décès et sur la prestation à l'échéance ainsi que la garantie de réinitialisation applicables à mon contrat de l'Empire Vie sont décrites dans la brochure documentaire et les dispositions du contrat de l'Empire Vie.
- **Je peux consulter la brochure documentaire et les dispositions du contrat de l'Empire Vie pour plus de renseignements sur les options de frais d'acquisition.**
- Mon conseiller en sécurité financière a accepté de rembourser le montant des FRA sous forme de crédit à mon contrat de l'Empire Vie qui apparaîtra comme un « dépôt » d'unités de fonds distincts sur mon avis de confirmation d'opération.
- Ma demande de crédit des FRA sera admissible si l'Empire Vie reçoit les documents requis dans les 30 jours suivants la date à laquelle le produit est porté au crédit de mon contrat de l'Empire Vie. L'Empire Vie traitera le crédit des FRA dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception des documents requis.
- Le rachat du placement antérieur et l'affectation subséquente du crédit des FRA peuvent avoir une incidence fiscale. J'ai obtenu ou j'obtiendrai des conseils professionnels indépendants concernant les répercussions fiscales liées à ma situation particulière, y compris :
 - Si mon contrat de l'Empire Vie est enregistré, je comprends que le crédit des FRA ne sera pas traité comme un revenu ou une contribution de l'Empire Vie, conformément aux décisions actuelles de l'Agence du revenu du Canada;

Attestation et autorisation du titulaire (suite)

- Si mon contrat n'est pas enregistré, je comprends que le crédit des FRA pourrait être traité comme un revenu en vertu de l'alinéa 12(1)(x) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et qu'il est de ma responsabilité de déclarer correctement ce revenu aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je comprends que si je choisis de réduire le coût de base rajusté (« CBR ») des unités de fonds distincts de mon contrat de l'Empire Vie en vertu du paragraphe 53 (2.1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, il est de ma responsabilité de fournir la preuve de ce choix pour permettre à l'Empire Vie de rajuster le CBR des unités de fonds distincts de mon contrat de l'Empire Vie en vue de garantir une déclaration correcte aux fins de l'impôt sur le revenu.
 - Mon conseiller en sécurité financière a examiné attentivement avec moi les renseignements importants du présent formulaire.
 - Je comprends les conséquences du rachat du placement antérieur et de l'affectation subséquente du crédit des FRA. **Je comprends que l'Empire Vie n'est pas responsable de ces conséquences.**
 - L'Empire Vie se réserve le droit de refuser toute demande de crédit des FRA ou de rajuster le montant de tout crédit des FRA en fonction de l'examen des documents requis.
- J'autorise :**
- mon conseiller en sécurité financière à rembourser les FRA.
 - l'affectation du crédit des FRA aux unités de fonds distincts dans mon contrat de l'Empire Vie conformément aux directives établies dans le présent formulaire.

Directives de placement pour le crédit des FRA

Nom du fonds distinct de l'Empire Vie	Code du fonds distinct (code de fonds pour l'option SF seulement)	Montant (%)
		%
		%
		%
		%
TOTAL		100 %

En cas de divergence entre le nom du fonds et le code du fonds, le code du fonds prévaut.

Signature du titulaire (ou du premier signataire autorisé si le titulaire est une société) X	Date (jj/mm/aaaa)
Signature du titulaire conjoint (ou du 2 ^e signataire autorisé pour une société titulaire) X	Date (jj/mm/aaaa)

Déclaration et attestation du conseiller

J'ai recommandé au(x) titulaire(s) ci-dessus de racheter le placement antérieur et d'en appliquer le produit au contrat de l'Empire Vie. J'ai soigneusement passé en revue avec le(s) titulaire(s) les renseignements importants contenus dans le présent formulaire et les ai expliqués en détail.

Pour qu'un titulaire soit admissible au crédit des FRA, l'Empire Vie doit recevoir les documents requis dans les 30 jours suivant la date à laquelle le produit du rachat est porté au crédit du contrat de l'Empire Vie.

Si un code de fonds SF est sélectionné, l'AGA a accepté de participer au programme de crédit des FRA pour l'option SF.

Signature du conseiller X	Date (jj/mm/aaaa)
Nom du conseiller	

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli à :

Par la poste :
Empire Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Par télécopieur : 1 800 920-5868
Par courriel : placement@empire.ca